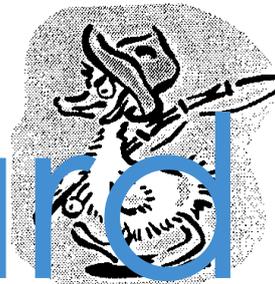




LE

Canard



DES TERRITORIAUX

FÉV.

2018

**UNION RÉGIONALE
GRAND EST**

Suivez toutes nos actions sur :  

DANS CETTE ÉDITION :

Journée d'action
du 22.03.18 [Page 2](#)

2018 : ce qui va
changer sur votre
bulletin paie [Page 2](#)

L'**UNSA**
sur le terrain... [Page 3](#)

Actus du mois /
Concours et
examens pro [Page 4](#)

Rejoignez-nous :

Téléchargez

le **BULLETIN D'ADHÉSION**

(sur notre site : rubrique
« **Infos pratiques /
Comment adhérer ?** »)



et le

**FORMULAIRE DE
PRÉLÈVEMENT**



IL FAUT SAVOIR QUE : la cotisation syndicale ouvre droit systématiquement à un **crédit d'impôt** égal à **66 %** du montant versé (article 23 de la loi n° 2012-1510).



**Faites un geste pour
l'environnement :**

**Après avoir lu ce journal,
ne le jetez pas !**

**Faites en profiter un(e)
de vos collègues !!!**





Sylvie WEISSLER

Secrétaire générale de l'Union Régionale Grand Est. Membre du Bureau Fédéral.

Région Grand Est



L'**UNSA Territoriaux** a pris la décision d'appeler les agents de la FPT à se joindre au mouvement intersyndical du 22 mars prochain :

- **POUR une négociation salariale immédiate** pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- **POUR l'arrêt des suppressions d'emplois** dans les nombreux services qui en ont besoin ; [>> En savoir plus](#) [Communiqué UNSA Territoriaux](#)
- **POUR un nouveau plan de titularisation des contractuels**, de nouvelles mesures pour combattre la précarité ;
- **POUR** des dispositions exigeantes pour **faire respecter l'égalité professionnelle** ;
- **POUR l'abrogation du jour de carence** ;
- **POUR** la défense et la pérennisation du **système de retraite**.

L'**UNSA Territoriaux** continue de porter haut et fort les revendications qu'elle s'est fixées et entend résister aux futures attaques du service public et des fonctionnaires.



Rédacteur en chef : WEISSLER Sylvie

Equipe de rédaction et conception graphique :

- KRAUSS Philippe
- LEGROS Gaby
- NIÇOISE Laetitia
- SIFFERMANN Roland

Diffusion gratuite

Bulletin de salaire

2018 : CE QUI VA CHANGER

Hausses de cotisations, report d'un an des mesures du protocole « PPCR », restauration du jour de carence... Tour d'horizon des principales mesures qui entrent en vigueur en 2018 et qui auront un impact sur votre bulletin de salaire.

Vos prochains bulletins de paie comporteront donc différentes modifications :

BULLETIN DE PAIE DE JANVIER 2018 :

- Augmentation de 1,7 % de la CSG ;
- Suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité de 1 % (Fonds National de Solidarité) pour la plupart des agents ;
- Suppression de la cotisation maladie de 0,75 % pour les contractuels et les fonctionnaires à temps non-complet (- 28 heures) ;
- Augmentation de 0,27 % de la cotisation CNRACL pour les fonctionnaires affiliés ;
- Augmentation de la cotisation Mut'Est PMSS, suite à l'augmentation du plafond mensuel de Sécurité Sociale (PMSS) de 3269,00 à 3311,00 euros.

BULLETIN DE PAIE DE MARS 2018 :

- Indemnité compensatrice de l'augmentation de la CSG, avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2018.

BULLETIN DE PAIE (NON DÉFINI) :

- Application de la déduction pour journée de carence, avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2018.

C'est en raison du paramétrage du logiciel de paie à effectuer que l'indemnité compensatrice et la déduction pour journée de carence, le cas échéant, ne seront pas mises en œuvre sur la paie de janvier 2018.

L'UNSA dénonce les mesures injustes qui vont impacter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agents publics dès le mois de janvier 2018.



[>> En savoir plus](#)

Bien lire votre fiche de paie :
Fiche technique statutaire
UNSA Territoriaux, [cliquer ici](#)



A l'UNSA, les territoriaux c'est une grande famille



Des professions diversifiées, des agents engagés qui aiment leur métier. Ce mois-ci, nous avons le plaisir de vous présenter Christiane et Isabelle :

Bonjour Christiane et Isabelle,

UNSA : Pouvez-vous nous présenter votre établissement ?

Christiane : La Maison de Retraite de Drulingen est un établissement public territorial médico-social. Les 90 résidents sont hébergés dans 3 secteurs distincts (30 résidents/secteurs) : les « Orangers », les « Marronniers » et les « Tilleuls ». Depuis des années, l'établissement s'est attaché à développer une réelle prise en charge du résident. Une extension de l'établissement (PASA = Pôle d'Activité de Soins Adaptés) est en cours.

UNSA : En quoi consiste vos missions ? Donnez-nous un exemple de journée-type ?

Christiane : Je travaille à l'EHPAD depuis septembre 1988 et Isabelle, depuis septembre 1991. Pour assurer le bien-être des résidents, les aides-soignantes travaillent en équipes (poste du matin : 6h45-14h00 / poste de l'après-midi : 13h45-21h00). Après avoir fait un relai oral rapide avec l'agent chargé de la veille de nuit, les aides-soignantes installent les résidents dans leur lit/fauteuil, aident les agents sociaux à la distribution des plateaux, voire pour certains cas, à l'aide alimentaire (en chambre ou en salle). Nous pouvons également leur administrer les médicaments sur délégation. Nous prodiguons les soins « nursing » (toilette, habillage, rasage, lever avec soulevé-malade, coucher, change...), les douches/bains (capiluves, pédiluves) et il nous arrive de faire la pesée des résidents selon les protocoles. Je précise que les personnes âgées non autonomes sont levées et couchées selon leur rythme et en fonction de leur état de santé. A 21h00, fin de poste.

UNSA : Quels sont les difficultés auxquels vous êtes exposés ?

Isabelle : A l'EHPAD on peut observer un taux d'absentéisme élevé de personnel dû, entre autres, aux problèmes de troubles musculo-squelettiques (TMS) spécifiques à nos métiers. Les horaires « atypiques », le travail de nuit ou le travail posté (matin/après-midi, nuits, week-end et jours fériés) 365 jours/365 jours, peuvent également avoir des répercussions sur la santé des agents concernés. De plus, les résidents sont de moins en moins autonomes et nécessitent de fait beaucoup de soins.

UNSA : Trouvez-vous que vos métiers sont reconnus ?

Christiane : D'un côté, oui, ici à l'EHPAD nos carrières évoluent très doucement. D'un autre côté, non, car actuellement on nous demande de travailler plus avec moins de moyens matériels et humains.

Un message pour le Gouvernement : oui, une revalorisation salariale et des carrières de l'ensemble des agents des EHPAD serait (urgemment) la bienvenue.

UNSA : Depuis quand êtes-vous représentants du personnel au sein de votre établissement ?

Isabelle : Je siége depuis 2008

avec Christiane au Comité Technique de l'EHPAD de Drulingen et, depuis les dernières élections professionnelles 2014, au CHSCT.

UNSA : Quels sont pour vous les dossiers prioritaires à l'EHPAD ?

Christiane : Nos dossiers prioritaires sont : la mise en place des entretiens professionnels et d'évolution des carrières de tous les agents de l'EHPAD ainsi que la mise en place de la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) dans notre structure. Nous nous battons également pour une meilleure reconnaissance de la pénibilité des métiers dans les Maisons de Retraite (agents sociaux, agents d'animation, aides-soignantes, infirmières, agents administratifs, adjoints techniques,...) auprès des hautes instances (Agence Régionale de Santé, Conseil Départemental, Gouvernement...).

UNSA : Si vous aviez des « super-pouvoirs » que changeriez-vous ?

Isabelle : Nous souhaitons que l'EHPAD dispose de plus de moyens financiers et humains pour permettre aux agents de travailler dans des conditions optimales afin d'accompagner nos aînés dans le respect et la dignité qu'ils méritent.



De gauche à droite :
Christiane KOCUR et
Isabelle ENSMINGER
Auxiliaires de soins principal 2^e classe
Représentant du personnel UNSA Territoriaux
à l'EHPAD de DRULINGEN



A l'EHPAD
de Drulingen :

60

AGENTS TERRITORIAUX



(psychologue, gouvernante, infirmières,
auxiliaires de soins, agents sociaux et d'animation,
personnels administratifs,
agents techniques de restauration, de lingerie et d'entretien)

qui oeuvrent au quotidien au service des
résidents et de l'environnement



Actus du mois

● Indemnité compensatrice suite hausse de la CSG

- Une [circulaire du 15 janvier 2018](#) précise les modalités de mise en œuvre de l'**indemnité compensatrice** de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG), instituée par le décret n° [2017-1889 du 30.12.17](#).

Il est ainsi rappelé que, au **1^{er} janvier 2019**, le montant de l'**indemnité compensatrice** sera ajusté éventuellement pour les agents publics nommés ou recrutés avant le 1^{er} janvier 2018. Les avancements d'échelon et de grade, les promotions et l'évolution des primes intervenus en 2018, ayant pour effet d'augmenter le montant de l'indemnité seront pris en compte.

A fortiori, ces éléments ne seront plus pris en compte à partir de 2020. La compensation de la hausse de la CSG ne sera donc plus intégrale.

[>> En savoir plus](#) [questions/réponses sur l'indemnité](#)

Rappelons que l'indemnité compensatrice ne figurera sur votre bulletin de paie qu'**à partir du mois de mars 2018 au plus tôt**.

● Apprentissage : des mesures positives pour les jeunes mais des précisions encore nécessaires

- La réunion d'arbitrage sur la concertation relative à la transformation de l'apprentissage a eu lieu le 9 février dernier en présence de plusieurs Ministres et, notamment, du Premier Ministre.

L'**UNSA** y était représentée par M. Luc BERILLE, secrétaire général et par Mme Vanessa JERE, secrétaire nationale.

[>> En savoir plus](#) [les mesures positives pour les jeunes](#)

● Pour les retraité(e)s : trop, c'est trop !

- L'application de l'**augmentation de 1,7 point de la CSG au 1.01.18** rend palpable la diminution des pensions aux yeux de bon nombre de retraités.

L'**UNSA Retraités** va montrer, à travers quelques exemples significatifs se situant à la marge des effets de seuil, que des retraités disposant de revenus moindres sont également touchés.

L'**UNSA Retraités** reste déterminée à porter ses revendications auprès du Gouvernement.

[>> En savoir plus](#) [Pour nos retraités : à lire attentivement :](#)

- [Article UNSA Retraités](#) (février 2018)
- Le dossier « [Majoration CSG](#) » (UNSA Retraités)
- Le « [Guide de l'Action Sociale CNRACL](#) »
- « [Suis-je soumis aux cotisations CSG et à quel taux ?](#) »
- La [Lettre des Retraités de la CNRACL « Climats »](#) (Janvier 2018)
- Le [catalogue 2018 « Vacances-vous ! »](#)/CNRACL



Si vous souhaitez consulter la version électronique du « Mag », cliquez sur l'image.



Inscrivez-vous dès maintenant aux CONCOURS de :

● Assistant socio-éducatif

Concours sur titres, avec épreuves, spécialité : **assistant de service social**
Organisateur : CDG57
et spécialités : **éducateur spécialisé et conseiller en économie sociale et familiale**
Organisateur : CDG51

● Auxiliaire de soins principal 2^e classe

Concours sur titres, avec épreuves, spécialités : **aide-soignant ; aide médico-psychologique ; Assistant dentaire**
Organisateur : CDG67

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 13.03 au 11.04.2018

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 19.04.2018

● Attaché territorial

Concours externe, spécialités : **administration générale ; gestion du secteur sanitaire et social ; analyste ; animation ; urbanisme et développement des territoires**
Organisateur : CDG54

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 27.03 au 9.05.2018

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 17.05.2018

aux EXAMENS de :

- **Rédacteur principal 1^{re} cl.**
Organisateur : CDG54
- **Rédacteur principal 2^e cl.**
Organisateur : CDG57
- **Agent social principal 2^e cl.**
Organisateur : CDG57

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 13.03 au 11.04.2018

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 19.04.2018

POUR + D'INFOS : RENDEZ-VOUS SUR LES SITES INTERNET DES CDG ORGANISATEURS

Nous contacter :

UNSA TERRITORIAUX – UNION REGIONALE GRAND EST

19, rue des Vignes - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Internet UD 67 : <http://www.unsatorriviaux67.e-monsite.com/>

E-mail UD 67 : unsa67@orange.fr ● Fédération UNSA Territoriaux Internet : <http://territoriaux.unsa.org/>



Suivez toutes nos actions sur  



Permanences téléphoniques :

Tous les jours ouvrés (du lundi au vendredi) : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00